



1110668801

DATE DEPOT : 2011-11-16

NUMERO DE DEPOT : 2011R107037

N° GESTION : 2002B16582

N° SIREN : 343622007

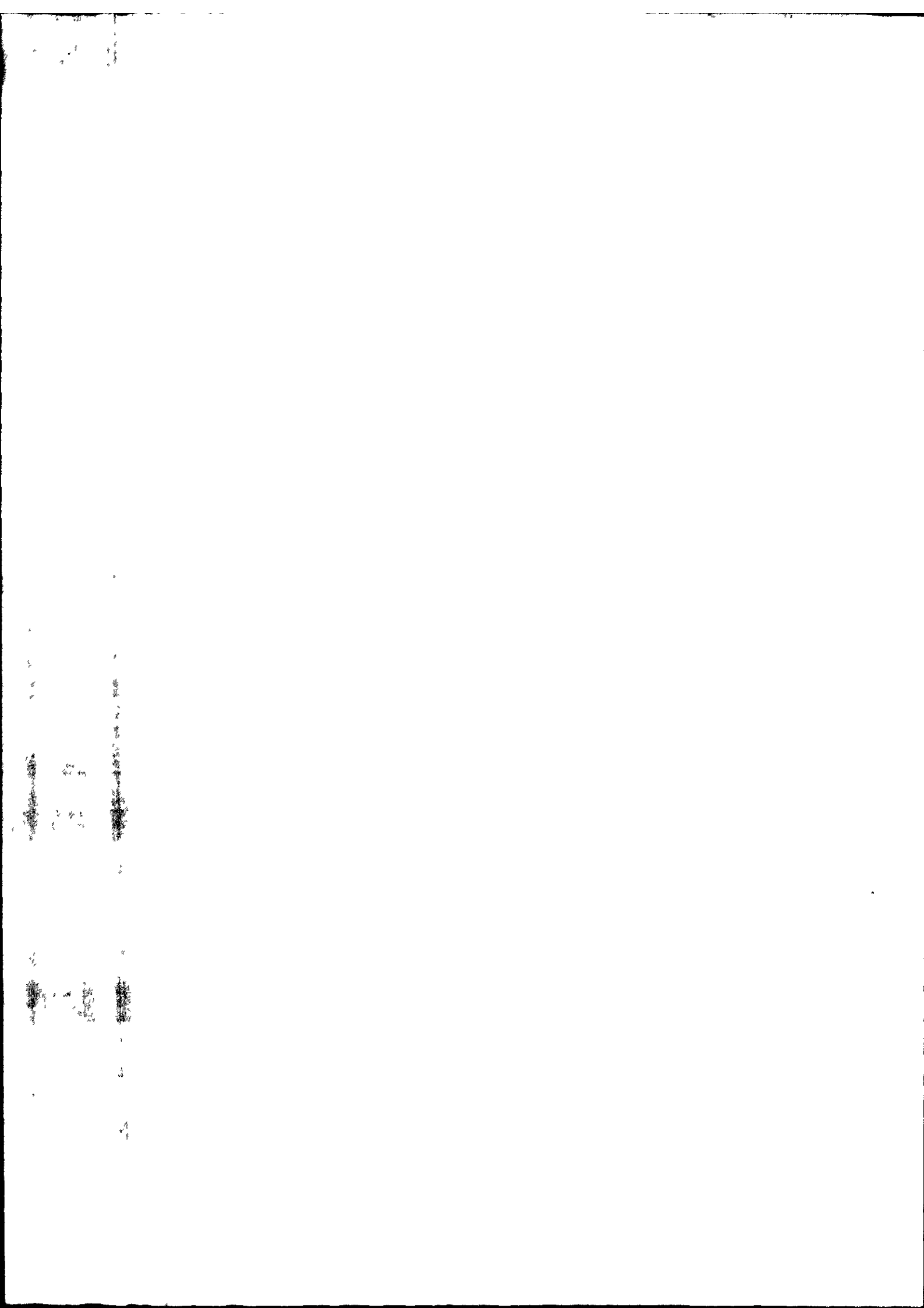
DENOMINATION : GROUPE RIVIERE

ADRESSE : 27 rue de Berri 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2011/09/13

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

NATURE D'ACTE : DECISION D'AUGMENTATION



PE du 13.9.2011
EA

2316582

" GROUPE RIVIERE "

Société par Actions Simplifiée au capital de 304.300 €
27 rue de Berri 75008 PARIS
RCS Paris B 343 622 007

DR du 30.9.2011
AU

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris
R

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 septembre 2011

16 NOV. 2011

06 du 30.9.2011

L'an deux mil onze, Le 13 septembre à 18 heures,

N° DE DÉPOT 107037

Au siège social,

Les associés de la Société GROUPE RIVIERE se sont réunis en Assemblée Générale. Chaque associé a été convoqué par lettre simple adressée le 27 août 2011.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Dominique RIVIERE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Aucun associé présent n'accepte la fonction de scrutateur ou de secrétaire.

La société REVI CONSEIL, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 3043 actions sur les 3043 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes pour réserve d'émission d'actions aux salariés,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents et renseignements prévus par lesdits statuts ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité d'entreprise.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social d'une somme de 1.800 euros par la création d'actions nouvelles de numéraire ; conditions et modalités de l'émission ; pouvoirs à conférer au Président à cet effet.

- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, il donne lecture du rapport du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, constatant que le capital social est entièrement libéré, décide :

D'augmenter le capital social qui est de 304 300 euros divisé en 3 043 actions de 100 euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de 1.800 euros et de le porter ainsi à 306.100 euros par la création et l'émission de 18 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 100 euros chacune.

Ces actions nouvelles seront émises au prix unitaire de 500 euros, soit avec une prime d'émission de 400 euros par action. Elles seront libérées en totalité à la souscription.

Tous les associés ont renoncé individuellement à leur droit préférentiel de souscription au profit de Monsieur Dominique Rivière. Monsieur Dominique Rivière devra libérer sa souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, les libérations devant être constatées par un certificat du commissaire aux comptes.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance du jour de la réalisation de l'augmentation de capital.

Pour le surplus, elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions collectives des associés.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée.

Le Président est autorisé à modifier corrélativement les statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Dominique RIVIERE



10

11

12
13
14

15

16
17

18

19
20

21

22
23
24
25
26
27
28
29
30

31

THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

3101 EAST 57TH STREET, CHICAGO, ILL. 60637

UNIVERSITY OF CHICAGO